

Image not found or type unknown



Indivisaire ne payant aucune charges dues

Par **Jibi7**, le **16/06/2013** à **23:52**

Depuis près de 20 ans (18 a ce jour) un indivisaire ne contribue a rien des charges, entretien , taxes etc..au prétexte qu'il ne "jouit" plus du bien .

Je croyais qu'on pouvait le déchoir de ses droits à indemnité , part de partage etc..au bout de 10 ans de carence

Comment faire ? Ou trouver les textes ou règles gérant ce genre de "parasite"...

merci de vos lumières